

RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCEI. POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR:RECOMMANDATION 1.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines Constatant avec satisfaction les efforts importants faits par les Etats membres africains en faveur de l'éducation,

Tenant compte de l'importance et de la nécessité pour les Etats membres africains de disposer en nombre suffisant de planificateurs nationaux qualifiés en matière d'éducation,

Recommande au Directeur Général,

1. d'augmenter le nombre des bourses accordées aux Etats membres africains pour la formation des planificateurs,
2. de faire organiser par le Bureau Régional de l'éducation de Dakar dans les Etats membres des stages de courte durée auxquels participeraient des ressortissants d'autres Etats membres de la région.

RECOMMANDATION 2.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines

Attendu qu'une conférence intergouvernementale doit se réunir du 4 au 9 octobre 1971 pour étudier la mise en place d'un système mondial d'information scientifique (UNISIST),

Rappelant les conclusions du Groupe de spécialistes de la documentation scientifique et technique en Afrique (Nairobi, juillet 1966),

Consciente de l'importance du système mondial d'information scientifique et technique envisagé, et de la contribution qu'il peut apporter au développement de la science en Afrique,

Considérant que les programmes de l'Unesco des précédents exercices prévoyaient l'octroi d'une aide à plusieurs Etats membres pour le développement de leurs centres de documentation,

Demande au Directeur Général de l'Unesco de continuer à accorder son soutien au développement des centres de documentation dans les Etats membres d'Afrique, afin que se constituent les unités de base qui assureront le fonctionnement efficace et fructueux du système mondial;

Recommande aux Etats membres:

1. de donner leur appui à la création de centres de documentation, d'assurer la formation de leur personnel et de les doter de l'équipement nécessaire;
2. de coopérer entre eux afin que se nouent entre les centres de documentation, à l'échelon sous-régional ou régional, des liens de nature à renforcer la structure hiérarchique du système mondial (UNISIST);
3. de participer activement à la prochaine Conférence intergouvernementale sur la mise en place d'un système mondial d'information scientifique.

RECOMMANDATION 3.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Consciente de l'importance que revêt pour l'Afrique la décision, prise lors de la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique tenue à Nairobi, en 1968, de créer des "centres d'études avancées" sur ce continent,

Reconnaissante à l'Unesco et à l'Organisation de l'Unité africaine d'avoir pris l'initiative de convoquer cette conférence,

Notant que l'OUA a entrepris un projet dans le domaine des sciences de la terre en vue de donner suite à la décision relative aux centres d'études avancées prévus,

Tenant compte de l'appel lancé par la Conférence de Nairobi à une aide extérieure massive en faveur de l'éducation en Afrique,

Se félicitant de la coopération de plus en plus étroite entre l'Unesco et l'OUA.

Prie le Directeur Général d'accorder une aide financière substantielle aux Etats membres d'Afrique pour qu'ils puissent mettre rapidement sur pied les centres d'études avancées.

RECOMMANDATION 4.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines

Considérant le mécanisme approuvé par la Conférence générale à sa 16e session pour l'organisation du Programme intergouvernemental et interdisciplinaire à long terme sur "l'homme et la biosphère",

Consciente de l'importance de ce programme, en particulier pour le continent africain, où la mise en valeur des ressources naturelles doit tenir compte des complexités de l'environnement,

Recommande aux commissions nationales africaines pour l'Unesco:

1. d'insister auprès de leur Gouvernements pour que soient créés des comités nationaux pour le programme sur "l'homme et la biosphère";
2. de veiller à ce que ces comités soient représentatifs des départements et organismes responsables de la mise en valeur des ressources naturelles et des instituts qui font des recherches sur l'environnement;

Recommande en outre aux représentants des Etats africains membres du Conseil international de coordination du Programme intergouvernemental (Nigéria, Ouganda et République arabe unie):

1. d'établir une liaison avec tous les comités nationaux africains afin qu'ils coordonnent leurs travaux avec ceux du Conseil;
2. de veiller à ce que les Etats africains bénéficient au maximum des avantages potentiels de ce programme de portée mondiale;
3. D'encourager, dans tous les cas où il apparaît souhaitable de le faire, la mise sur pied de programmes régionaux de recherche dans le cadre du Programme intergouvernemental.

RECOMMANDATION 5.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant l'importance de la contribution apportée par les experts aux programmes que l'Unesco met en oeuvre dans les Etats membres,

Consciente de ce que le succès de ces programmes dépend de l'efficacité et de la valeur des experts,

Note que les experts ont besoin de quelque temps pour s'adapter au nouveau milieu et se familiariser avec les problèmes locaux,

Recommande au Directeur Général;

1. que le système de recrutement et d'initiation des experts soit amélioré de manière à tenir compte des particularités du milieu;
2. que la partie concernant l'initiation aux conditions locales soit réservée à la commission nationale du pays d'accueil;
3. qu'au cas où la compétence est prouvée les conditions de recrutement des fonctionnaires et des experts d'origine africaine soient assouplies en ce qui concerne les années d'expérience.

RECOMMANDATION 6.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,

Mesurant l'importance particulière des sciences sociales dans les pays en voie de développement où le progrès économique et politique s'accompagnera nécessairement d'une évolution sociale,

Consciente de la nécessité de développer les recherches de sciences sociales en Afrique,

Recommande au Directeur Général de l'Unesco:

1. de prévoir, dans les programmes futurs de l'Unesco, une expansion des projets de recherches de sciences sociales;
 2. d'inscrire, dans les budgets futurs, les crédits nécessaires au financement du développement des sciences sociales en Afrique.
-

RECOMMANDATION 7.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco.

Considérant l'importance des projets à caractère régional des sciences sociales, humaines et culturelles dans les Etats membres d'Afrique dans le cadre de la réhabilitation des valeurs du continent africain,

Considérant qu'il est impérieux de veiller au rayonnement régional de ces projets afin d'obtenir une participation réelle des diverses institutions nationales de la région, spécialisées dans les sciences sociales, humaines et culturelles,

Déplorant le manque d'élargissement des bases de participation aux travaux de ces centres régionaux,

Recommande aux responsables de centres régionaux de prendre toutes les mesures propres à assurer une participation pleine et active de toutes les institutions intéressées dans la région;

Recommande au Directeur général:

1. de faciliter une plus grande régionalisation des préoccupations de recherche au niveau des jeunes chercheurs en leur accordant des contrats de recherches ou des bourses de courtes durées sur la demande des commissions nationales ;
2. de stimuler l'intérêt des jeunes pour les questions concernant le développement de leurs sociétés ou leur patrimoine culturel, en apportant aux institutions d'enseignement et de recherche l'aide nécessaire pour l'organisation de concours dans les lycées et pour encourager la préparation, dans les universités, de thèses dans le domaine des sciences sociales ou des études culturelles.

RECOMMANDATION 8.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,

Estimant qu'il est particulièrement important et utile de promouvoir la coopération et l'échange d'expérience entre les universités africaines dans les domaines intéressant la formation de spécialistes des sciences sociales, des langues africaines et du patrimoine culturel de l'Afrique,

Tenant compte de l'existence d'une Association des universités africaines, et de plusieurs centres universitaires supérieurs d'études africaines,

Recommande à l'Unesco:

1. d'étudier les moyens de faire participer l'Association des Universités africaines aux plans établis par l'Unesco pour la formation de spécialistes des sciences sociales ;
2. d'étudier les possibilités d'une coopération entre les Centres universitaires supérieurs d'études africaines et l'Unesco dans le domaines des sciences sociales et de l'étude des langues, du patrimoine culturel et de l'histoire de l'Afrique.

RECOMMANDATION 9.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines, Prenant note de l'importance du programme en cours relatif à l'histoire générale de l'Afrique, l'enregistrement des traditions orales, l'étude des langues et des cultures africaines,

Consciente de la nécessité pour l'Afrique d'affirmer son identité culturelle et son ouverture au monde moderne,

Compte tenu de l'exigence d'unité des peuples africains qui s'exprime dans la Charte de l'OUA,

Considérant comme texte d'orientation et d'inspiration la Charte culturelle de l'Afrique adoptée par le premier symposium culturel panafricain, organisé à Alger en juillet 1969,

Se réjouit de constater que la 16ème Conférence générale de l'Unesco a entendu les appels répétés des Etats africains en vue de donner à leurs cultures la place qu'elles méritent et a approuvé des projets importants dans ce sens;

Prie le Directeur Général d'associer étroitement les commissions nationales africaines et les experts africains à l'exécution du programme en cours, qui les concerne au premier chef, puisqu'il a pour objet de faire connaître la grande originalité de leurs cultures;

Rappelle que l'Afrique est une et indivisible et que cette unité doit s'exprimer effectivement dans l'élaboration des oeuvres culturelles en cours, en assurant une représentation équitable à toutes les familles culturelles de l'Afrique, et sans établir des séparations fallacieuses entre ses différentes régions, comme celle qui veut distinguer l'Afrique au nord du Sahara de l'Afrique au sud du Sahara, ou bien encore celle entre l'Afrique francophone et anglophone, qui datent de la période coloniale;

Demande à toutes les commissions nationales africaines d'étudier et de proposer à l'Unesco un choix d'oeuvres représentatives des cultures africaines susceptibles d'être traduites dans les langues de grande diffusion et d'être ainsi mises à la disposition du public dans le monde;

Prie le Directeur Général de l'Unesco de prendre l'avis des commissions nationales sur le choix de ces oeuvres représentatives et de leur accorder une plus grande place dans le programme de traduction de l'Organisation en tenant compte des grandes familles culturelles de l'Afrique;

Recommande aux commissions nationales de confier l'étude des questions culturelles à un comité culturel permanent comprenant des personnalités éminentes de leurs pays, connues pour leur compétence et leur dévouement, et qui peuvent participer aux séminaires et colloques organisés par l'Unesco, en vue de l'élaboration et de l'exécution des projets relatifs aux cultures africaines;

Souhaite que les ouvrages qui traitent des cultures africaines et dont l'Unesco envisage la publication soient mis à la portée du grand public, en Afrique et ailleurs, sous forme d'éditions populaires, à des prix modiques;

Invite toutes les commissions nationales africaines à assurer une large diffusion aux publications se rapportant aux cultures africaines en utilisant les expositions, les conférences et les moyens d'information disponibles dans leurs pays.

RECOMMANDATION 10.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Consciente du grave danger qui menace la disparition des riches ressources en traditions orales en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi,

Note avec satisfaction l'existence ;

- en République démocratique du Congo, d'un musée de l'homme,
- en République rwandaise d'une académie rwandaise de culture,
- et en République du Burundi, d'une académie rundi;

Recommande au Directeur Général de l'Unesco d'entreprendre sans tarder dans ces régions une action visant à aider les gouvernements de ces pays à recueillir, à codifier et à publier les richesses culturelles encore à l'état oral ;

Prie le Directeur Général de l'Unesco de bien vouloir envisager la mise en place le plus rapidement possible d'un Centre de documentation et de recherches en langues pour l'Afrique centrale et de le doter de moyens efficaces lui permettant de réaliser pleinement sa mission dans les régions concernées.

RECOMMANDATION 11.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant l'importance des moyens d'information dans le renforcement de l'unité nationale,

Considérant que l'utilisation des langues africaines dans les moyens d'information est indispensable pour briser le cercle vicieux de l'ignorance, de la sous-production et donc du sous-développement,

Recommande au Directeur général :

1. de continuer à organiser des colloques et des réunions d'experts en Afrique sur les possibilités d'utiliser le moyens d'information pour le développement économique et social par l'emploi intensif des langues africaines;
 2. de faire publier, rassembler et envoyer aux commissions nationales en vue de leur diffusion les essais, livres, documents ou publications pouvant aider les Etats africains à définir une politique des moyens d'information pour la promotion de l'homme africain.
-

RECOMMANDATION 12.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,
Vu le prix élevé des manuels de science et de technologie publiés par les maisons d'édition des pays occidentaux,

Consciente de ce que l'anglais et le français continueront d'être utilisés pour l'enseignement scientifique et technique dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur africains pendant de nombreuses années encore,

Considérant que certaines maisons d'édition ont établi, en Inde et ailleurs, des filiales qui produisent des éditions à très bon marché de livres par ailleurs coûteux,

Recommande aux commissions nationales :

1. d'étudier la possibilité d'établir en Afrique des filiales des principales maisons d'édition ;
2. d'étudier d'autres moyens de produire des éditions à bon marché d'ouvrages scientifiques et techniques;

Invite le Directeur général de l'Unesco à étudier les conclusions auxquelles seront parvenues les commissions nationales et à les faire aboutir par les moyens appropriés.

RECOMMANDATION 13.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant la nécessité d'une information plus poussée du public dans le domaine de la coopération internationale,

Recommande aux commissions nationales d'intensifier leurs efforts en faveur de l'information du public, notamment par la multiplication des clubs Unesco et la publication de bulletins d'information.

RECOMMANDATION 14.

La deuxième Conférence régionale des Commissions nationales africaines,

Vu la nécessité d'assurer un meilleur recrutement des experts de l'Unesco,

Vu l'impossibilité de rendre les commissions nationales efficaces sans les faire participer à toutes les décisions relatives aux organisations internationales,

Recommande aux Etats membres d'Afrique :

1. d'associer leur commission nationale à toutes les décisions relatives à la préparation et à la mise en oeuvre des projets financés par le PNUD dont l'exécution est confiée à l'Unesco;
2. que les pays fournisseurs et bénéficiaires d'experts prennent les dispositions appropriées pour que les formalités de recrutement soient réduites au minimum;
3. que tout soit mis en oeuvre pour que soient recrutés les experts qualifiés et adaptés aux besoins du milieu dans lequel ils sont appelés à travailler.

II. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.

RECOMMANDATION 18.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines,

Vu les résolutions 5.21 et 5.22 adoptées par les 15ème et 16ème sessions de la Conférence générale,

Vu la nouvelle politique de décentralisation des activités de l'Unesco énoncées dans le 16 C/4,

Vu la nécessité d'aider les commissions nationales à devenir plus efficaces,

Vu le peu d'efficacité de toute assistance par correspondance,

Recommande au Directeur Général de l'Unesco:

1. que des missions soient envoyées périodiquement auprès des commissions nationales d'Afrique, afin de les aider à résoudre leurs problèmes,
2. que la composition de chaque mission soit d'au moins deux personnes et reste autant que possible la même afin qu'il y ait continuité,
3. que les dates de l'arrivée de chaque mission soient fixées plusieurs mois à l'avance afin de permettre aux commissions nationales d'assurer la préparation nécessaire,
4. que les mesures appropriées soient prises pour renforcer le personnel de la Section des commissions nationales afin que de telles missions puissent être effectuées.

RECOMMANDATION 19.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant le manque de coordination entre les différents projets, d'une part, les chefs des projets et les commissions nationales, d'autre part,

Tenant compte de la nécessité d'une coopération étroite entre les commissions nationales d'Afrique en vue d'une plus grande efficacité

1. Recommande au Directeur général de l'Unesco de prendre toutes dispositions utiles afin d'établir des rapports étroits de coopération entre les chefs des projets Unesco et les commissions Nationales;
2. Recommande aux commissions nationales d'Afrique d'envisager la création d'un centre de coordination des dites commissions nationales à l'instar de celui des commissions nationales des pays arabes;
3. Invite le Directeur général de l'Unesco à accorder son assistance financière et technique au centre de coordination.

RECOMMANDATION 20.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Soucieuse d'accroître l'efficacité des commissions nationales et de leur permettre d'apporter une contribution plus large à la réalisation des idéaux de l'Unesco.

Recommande au Directeur Général de l'Unesco d'accorder en priorité une assistance particulière aux commissions nationales africaines qui en ont le plus besoin, pour qu'elles puissent améliorer les conditions de leur fonctionnement.

RECOMMANDATION 21.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines, Après l'audition de nombreux délégués des commissions nationales africaines analysant le fonctionnement et le rendement de leurs commissions,

Considérant que l'efficacité des commissions nationales ne peut s'améliorer que si des mesures importantes d'ordre administratif et organique sont prises par les Etats intéressés,

Considérant que la contribution de l'Unesco à un meilleur fonctionnement des commissions nationales devrait la conduire à réviser ses méthodes de travail à leur égard,

Compte tenu de l'expérience acquise par les Etats d'Afrique et les commissions nationales africaines depuis la première conférence régionale organisée à Kampala en septembre 1963,

- adresse un appel pressant aux Etats africains pour réviser le statut actuel et les structures des commissions nationales africaines, en vue de modifier la situation présente là où elle n'est pas entièrement satisfaisante;
- demande, là où cela n'est pas encore fait, un statut précis de fonctionnaires permanents pour le Secrétaire général de la commission nationale et pour le Secrétaire général adjoint, avec rang de Directeur de l'Administration centrale, et de Directeur adjoint, dans le but de leur assurer la stabilité et la continuité et, par suite, d'assurer l'efficacité de la commission nationale;
- propose de transformer la commission nationale en conseil national permanent pour l'Unesco à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation ou du Conseil supérieur de la recherche scientifique, doté des moyens administratifs et budgétaires lui permettant d'agir avec plus de stabilité et d'efficacité ;
- recommande que le Secrétaire Général et son adjoint s'occupent exclusivement de la commission nationale, sans cumuler d'autres charges administratives ;
- souhaite que le plus possible de fonctionnaires permanents administrent la commission nationale et coordonnent ses différents départements, qui devraient correspondre à ceux de l'Unesco;
- suggère que des comités de travail soient constitués dans chaque département de la commission nationale, en faisant appel aux meilleurs spécialistes des milieux universitaires, culturels et scientifiques du pays, et en envisageant une rétribution de leurs travaux de recherche ;
- demande que les membres de la commission nationale soient en partie désignés et en partie élus par les organisations syndicales universitaires, culturelles et scientifiques, selon des modalités à déterminer par les autorités compétentes de l'Etat ;
- prie les autorités nationales de consacrer un budget important et spécifique à leurs commissions pour l'Unesco, dans le cadre du Ministère de tutelle, pour leur permettre de prendre des initiatives en matière de culture, d'information et de publication et, d'une manière générale, dans les questions de leur compétence ;
- demande au Ministère tutelle et aux autres organismes de l'Etat de consulter régulièrement la commission nationale et de tenir compte de ses avis pour tous les problèmes qui relèvent des relations de l'Etat avec l'Unesco, en vue d'affirmer l'autorité et la compétence de la commission nationale ;

- recommande au Directeur général de l'Unesco de considérer les commissions nationales comme les organes naturels de liaison, d'information et de coordination entre l'Organisation et les Etats membres, ce qui entraîne comme conséquences la consultation normale des commissions nationales, la prise en considération de leurs avis et leur association étroite à l'élaboration du programme qui concerne leurs pays et leurs régions;
- croit utile de rappeler que la participation des dirigeants des commissions nationales aux délégations officielles de leurs pays à la Conférence générale doit être plus importante, et en particulier dans les commissions qui examinent les questions de leur spécialité ;
- recommande au centre de coordination dont il est fait mention à la recommandation 19 de suivre l'application des recommandations de la Conférence régionale des commissions nationales d'informer régulièrement les commissions nationales des démarches faites et des résultats obtenus, et d'en rendre compte lors de la troisième Conférence régionale.

III. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.

RECOMMANDATION 22.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines, Notant tout particulièrement le manque général de ressources financières disponibles pour les activités des commissions, signalé dans le document CN/LAGOS/3,

Prenant note des recommandations et observations formulées lors de la 3ème réunion sous-régionale, notamment de celles qui concernent la mise en oeuvre commune d'activités concrètes à l'échelon sous-régional,

Convaincue que l'on pourrait améliorer l'efficacité des commissions nationales africaines en veillant à ce que les activités qu'elles entreprennent soient de qualité, réalistes et adaptées aux besoins nationaux ;

Invite les commissions nationales africaines à accroître sensiblement leurs efforts pour mettre en route des activités concrètes qui contribuent à répondre aux besoins et insuffisances ressentis comme tels par les pays ;

Prie le Directeur général d'augmenter sensiblement le montant de l'aide financière prévue dans le projet de programme et budget relatif au prochain exercice biennal pour les activités répondant à ces problèmes, préoccupations et besoins nationaux précis ;

Prie les Etats membres d'accorder un soutien accru à ces activités.

RECOMMANDATION 23.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,

Prenant note de la décision de la 16ème session de la Conférence générale par laquelle les commissions nationales ont été appelées à assurer de plus grandes responsabilités intellectuelles,

Prenant note du rapport final de la troisième réunion sous-régionale des commissions nationales de l'Afrique de l'Est qui fournit des exemples précis d'activités de caractère à la fois régional et intellectuel,

Consciente de l'importance que revêt la participation des commissions nationales aux activités intellectuelles pour le renforcement de leur prestige et de leur utilité,

Assure le Directeur général de l'appui et du concours des commissions nationales dans les efforts qu'il déploiera pour leur confier une plus large part des travaux d'ordre intellectuel actuellement exécutés par le Secrétariat;

Demande au Directeur général de prévoir, dans le Projet de programme et de budget du prochain exercice biennal, une aide financière accrue pour des recherches effectuées par les commissions nationales africaines, ou sous leurs auspices, notamment pour des recherches qui contribueront à résoudre des problèmes nationaux et à répondre à des besoins particuliers des divers pays.

RECOMMANDATION 24.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant que la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des commissions nationales africaines souffre notamment de difficultés financières,

Considérant que seules des rencontres à l'échelon sous-régional, régional et interrégional permettent un échange très utile d'idées et d'expériences, de nature à améliorer l'efficacité des commissions nationales,

Déplorant la rareté de ces rencontres en Afrique durant ces dernières années,

Invite les Etats membres d'Afrique à fournir à leur commission nationale les ressources nécessaires pour rendre cette coopération possible,

Recommande au Directeur général,

1. d'apporter son aide financière et son assistance technique à l'organisation, par les commissions nationales, de réunions sous-régionales et régionales en Afrique, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique, de l'information et des sports;
2. de continuer à accorder son aide sous forme de documents, d'experts, de matériel et de bourses aux groupements régionaux africains qui en feront la demande, pour les recherches et la planification de l'éducation qu'ils essaient de réaliser.

RECOMMANDATION 25.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Ayant étudié le document CN/LAGOS/4,

Prénant note des recommandations et observations émanant :

- (a) des réunions sous-régionales des commissions nationales africaines pour l'Unesco,
- (b) de la consultation collective des secrétaires généraux des commissions nationales, qui a eu lieu à Paris (juin-juillet 1970),
- (c) de la première réunion interrégionale des secrétaires généraux des commissions nationales pour l'Unesco qui s'est tenue au Caire (juin-juillet 1968),

Considérant l'importance soulignée par la Conférence générale de l'Unesco au cours de sessions successives, de la coopération entre les commissions nationales,

Recommande :

(a) à l'échelon régional :

1. de créer une bourse de voyage Unesco destinée à faciliter les contacts entre représentants des commissions nationales de la région et leur donner la possibilité d'échanger leurs idées et de mettre au point des projets intéressant deux ou plusieurs commissions nationales ;
2. d'inviter les institutions régionales qui s'occupent de questions relevant de la compétence de l'Unesco, ou qui s'y intéressent, à assister aux assemblées générales des commissions nationales afin de les informer de leur activité ;
3. d'organiser des réunions périodiques des délégués permanents des pays africains auprès de l'Unesco pour amorcer et stimuler la coopération régionale dans le cadre des programmes de l'Unesco ;

(b) à l'échelon interrégional :

1. de procéder à des échanges de manuels afin de déterminer l'exactitude, l'objectivité et l'impartialité avec lesquelles l'étude d'un pays est abordée dans les manuels des autres pays, et d'amener les pays en cause à revoir leurs manuels en fonction des observations formulées par ledit pays.
2. de jumeler des commissions nationales aux fins suivantes :
 - (i) coordination plus étroite des activités des commissions nationales dans chaque région ;
 - (ii) échange de matériel, de textes de conférences, de documents de référence et d'objets culturels ;
 - (iii) entraide des commissions pour les activités exercées dans les domaines de compétence de l'Unesco (campagnes d'alphabétisation par exemple) ;
 - (iv) mise en route de projets communs visant à favoriser la compréhension internationale à diffuser largement l'éducation, la science et la culture et à faire connaître des cultures étrangères dans chacun des pays intéressés ;
3. d'encourager la coopération entre les universités et les instituts qui font des études régionales ;
4. d'organiser, à l'échelon interrégional, des réunions des secrétaires généraux des commissions nationales, consacrées à l'examen des questions d'intérêt commun qui sont dégagées des différentes conférences régionales des commissions nationales ;
5. de créer au Siège de l'Unesco une section chargée de planifier l'ensemble des réunions, activités et échanges régionaux et interrégionaux, et de leur donner suite.

RECOMMANDATION 26.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant la nécessité d'une meilleure coopération entre les commissions nationales en vue d'accroître leur efficacité,

Considérant que c'est souvent l'insuffisance de moyens qui limite le rendement de ces commissions nationales,

Ayant pris note des déclarations faites par les secrétaires généraux des commissions nationales pour l'Unesco, présents en qualité d'observateurs, au sujet de la coopération interrégionale,

Invite les commissions nationales africaines pour l'Unesco,

1. à nouer des liens de coopération bilatérale ou multilatérale en vue de profiter de l'expérience et de l'assistance des commissions nationales mieux nanties ;
2. à établir une liste de projets susceptibles de fournir matière à cette coopération et de la communiquer aux autres commissions nationales et à l'Unesco,

Prie le Directeur général de l'Unesco de prendre les mesures nécessaires pour faciliter cette coopération et de bien vouloir user de son influence auprès des commissions nationales mieux nanties pour qu'elles consentent à un jumelage avec les commissions nationales africaines qui n'ont pas encore atteint leur plein développement.

IV. RESOLUTION FINALE.

La Deuxième Conférence régionale des Commissions nationales africaines,

Ayant pris connaissance avec une attention particulière du message du Chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria, Major-Général Yakubu Gowon, adressé aux participants à la Conférence,

Profondément reconnaissante à la commission nationale du Nigeria pour l'Unesco d'avoir pris l'initiative d'organiser la deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco, au cours de laquelle d'importantes décisions ont été prises quant à l'organisation et au fonctionnement des commissions nationales ainsi qu'à leur rôle dans la mise en oeuvre du Programme de l'Unesco dans les Etats membres d'Afrique,

Pleinement consciente des tâches immenses qui restent à accomplir par les commissions nationales africaines dans les domaines de la compétence de l'Unesco afin de promouvoir et d'approfondir la coopération et la compréhension entre les peuples,

Tenant compte du temps relativement court dont la commission nationale du Nigéria a disposé pour préparation et l'organisation de cette conférence,

Considérant les difficultés qu'on rencontre habituellement dans l'organisation des conférences régionales,

Appréciant l'esprit de collaboration et de solidarité qui a toujours prévalu dans les rapports entre les Etats membres d'Afrique,

Se félicitant du plein succès remporté par la Conférence,

Prie le Président de la Conférence de transmettre au Chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria l'expression de sa profonde gratitude pour les paroles chaleureuses et les voeux exprimés à son adresse ;

Remercie le gouvernement nigéri^{an} et la commission nationale du Nigéria de leur généreuse et chaleureuse hospitalité ;

Remercie également l'Unesco de l'aide qu'elle a fournie à la deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines et exprime sa gratitude au Directeur général adjoint et aux autres membres du Secrétariat de l'Unesco pour leur concours et leur contribution au succès de la Conférence ;

Demande à la commission nationale du Nigéria pour l'Unesco d'adresser le rapport final de la Conférence à toutes les commissions nationales du monde

Recommande à tous les Etats membres d'Afrique de renforcer entre eux la solidarité et l'hospitalité qui ont toujours caractérisé ce continent.

Mesdames, Messieurs, je tiens à appeler votre attention sur les thèmes de discussion de cette conférence. Trois grands sujets sont inscrits à l'ordre du jour :

- (i) Mesures à prendre par les commissions nationales des Etats membres d'Afrique en vue d'améliorer leur efficacité ;
- (ii) Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des commissions nationales des Etats membres d'Afrique ;
- (iii) Rôle des commissions nationales des Etats membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique.

Permettez-moi, en marge de ces grands sujets, de présenter quelques observations qui, je crois, revêtent une importance capitale pour la Conférence. Si approfondies que soient nos discussions, si nombreuses que soient les résolutions que nous pourrions voter, nous n'aboutirons probablement à rien si les commissions nationales des Etats membres ne disposent pas de crédits et de ressources accrues. Ces ressources, toutefois, doivent provenir de l'Unesco, d'une part, et de l'autre des gouvernements des Etats membres qui sont les bénéficiaires directs de l'action de l'Unesco. L'importance de l'Unesco est maintenant appréciée sans difficulté par les Etats membres en raison des énormes avantages que leur association avec elle procure à leurs ressortissants. Le Nigeria en est un bon exemple.

Nous savons tous que l'Unesco se consacre au maintien de la paix dans le monde entier. Nous savons aussi que l'une des grandes sources d'instabilité et, par conséquent, d'absence de paix, est l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en voie de développement. J'espère ardemment que les travaux de cette conférence, quand ils seront portés à la connaissance des Etats membres appartenant au groupe des pays développés, seront acceptés comme un défi à relever et les persuaderont d'aider les pays en voie de développement à prendre eux-mêmes en charge leurs propres affaires.

Il est encourageant aussi de noter que l'on a prévu un débat sur les problèmes des jeunes et sur l'éducation rurale, questions qui sont certainement d'une importance vitale pour tous les pays représentés ici. Nous, Nigériens, nous sommes penchés sur ces problèmes mais, il me faut bien reconnaître que nous n'en n'avons pas encore trouvé la solution. Vos débats présentent donc pour nous beaucoup d'intérêt et c'est pourquoi nous avons invité un certain nombre de jeunes à assister en qualité d'observateurs. J'espère que leur contribution - qu'elle prenne la forme d'une participation au débat ou de communications - aidera la Conférence à trouver la bonne façon de s'attaquer à ces problèmes. Le Nigeria vient de lancer un programme quadriennal de développement, qui donne la priorité à l'éducation rurale. Notre but est de mettre fin à l'afflux des jeunes dans les villes, qui se traduit par des problèmes d'ordre social et une pénurie de main-d'oeuvre dans les régions rurales.

Je suis heureux que les accords bilatéraux et multilatéraux entre Etats membres d'Afrique figurent à votre ordre du jour. J'espère que ces accords porteront sur l'éducation dans un contexte plus large et qu'il sera tenu compte des besoins des pays en voie de développement. Le Nigeria est presque entièrement entouré de pays francophones et nous avons pu nous rendre compte que le fait de parler des langues différentes constitue un obstacle difficile à surmonter. Je suis persuadé qu'il le serait plus aisément si nous nous rapprochions en matière d'éducation. Il nous paraît aussi utile d'organiser des programmes et des entreprises reposant non pas sur des regroupements linguistiques mais uniquement sur des considérations géographiques. Le fait que l'on pourrait créer des régions économiques au sein du continent africain et

Il y a favoriser des échanges commerciaux actifs n'est pas généralement admis et on cherche avant tout à établir des accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays d'Europe, plus riches mais aussi plus lointains. Je pense pour ma part que les pays d'Afrique devraient, pour renforcer leur économie, s'attacher davantage à conclure des accords avec d'autres pays du continent, en plus de ceux qui les lient avec des Etats non africains.

Certaines des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'Unesco à seizième session portaient sur la poursuite de l'action en faveur de la recherche fondamentale. Si nous, pays en voie de développement, souscrivons à ces résolutions, nous aimerions néanmoins souligner que nous nous préoccupons particulièrement de ce qui peut pallier dans l'immédiat le manque de biens de première nécessité et la lenteur de notre développement économique. C'est pourquoi l'action en faveur de la recherche fondamentale ne doit pas faire négliger l'application de la science au développement et j'espère que ce souhait des habitants des pays en voie de développement sera rappelé de temps à autre aux organisations non gouvernementales de façon que l'équilibre soit préservé entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Je ne vous retiendrai pas plus longtemps; j'espère simplement que vous passerez au Nigeria une semaine agréable, que vous vous y sentirez chez vous et que vous en emporterez d'heureux souvenirs. En mon nom et en celui de mon gouvernement et du peuple nigérian, je formule des vœux pour l'heureux déroulement de vos travaux.

ALLOCUTION DE M. JOHN E. FOBES,
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE
L'UNESCO.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

La Conférence régionale qui s'ouvre aujourd'hui marque une date importante, puisque c'est la deuxième occasion seulement qui est offerte aux commissions nationales africaines pour l'Unesco de se réunir à l'échelle du continent. Je me réjouis donc tout particulièrement de me trouver parmi vous et de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Organisation et de son Secrétariat.

Comme vous le savez peut-être, le Directeur général aurait souhaité assister en personne à cette Conférence. A son grand regret, il en a été empêché, mais il m'a demandé de vous transmettre ses salutations et ses meilleurs voeux de succès. Je puis dire qu'il attache une grande importance à la présente réunion qui, nous en sommes tous convaincus, marquera un progrès décisif dans la participation des commissions nationales africaines à l'oeuvre de l'Unesco.

Mais, avant de poursuivre, permettez-moi de dire à nos hôtes nigériens combien nous leur sommes reconnaissants d'avoir fait en sorte que la Conférence puisse avoir lieu à Lagos. Au nom de l'Organisation, je tiens à exprimer à la commission nationale du Nigeria et, à travers elle, au gouvernement de ce pays, mes remerciements les plus cordiaux pour leur généreuse hospitalité. Nous savons particulièrement gré au gouvernement nigérian d'avoir mis à notre disposition les locaux du Parlement.

Près de huit années ont passé depuis la première Conférence régionale des commissions nationales africaines qui s'est tenue à Kampala en septembre 1963. Vingt-sept commissions nationales africaines y étaient représentées. Aujourd'hui, elles sont trente-quatre et c'est là un témoignage encourageant du désir des Etats membres de renforcer leur coopération par l'entremise de l'Unesco et de la contribution qu'ils entendent apporter à l'exécution du programme de l'Organisation. D'autre part, je suis très heureux de voir parmi nous des observateurs envoyés par les trois Etats africains membres de l'Unesco qui n'ont pas encore créé de commission nationale. J'espère que leur présence ici signifie que ces pays seront bientôt en mesure de mettre sur pied un organisme de ce genre. En effet, comme le Directeur général l'a fait observer à la Conférence de Kampala, la naissance d'une commission nationale dans un Etat membre est le signe concret qu'une communauté nationale est parvenue à maturité dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information et souhaite dès lors participer activement à la vie mondiale.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'ordre du jour de la Conférence. Comme vous avez pu le remarquer, vous aurez à vous pencher non seulement sur les mesures à prendre en vue d'améliorer l'efficacité des commissions nationales africaines, mais aussi sur les possibilités qui leur sont offertes de développer davantage leur coopération. Vous discuterez également du rôle des commissions dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco dans les Etats membres d'Afrique. Enfin, la table ronde qui aura lieu en marge de la Conférence traitera des activités des commissions nationales dans ces domaines importants que sont la jeunesse et l'éducation rurale.

Les commissions nationales africaines n'ayant été constituées pour la plupart qu'à une époque relativement récente, il va de soi que leurs structures et leurs méthodes de travail figureront au premier plan de vos préoccupations.